

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-57

En exercice 19

Présents 16

Pouvoirs 3

Suffrages exprimés 19

Date de la Convocation

14 septembre 2026

Date de l'affichage

14 septembre 2026

Objet de la délibération :

Admissions en non-valeur

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt-deux septembre,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques,
MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, BENOIT Jérôme, DILIGENT
Coralie, HAUBRUGE Christopher, LAINE Anthony, PELLICOLI Anthony, ROCHET Jean-
Louis, ROGER Denis, ROUCHE Irène, ROUSSE Emmanuelle

Absents : CHAILLET Marie-Noëlle (pouvoir à D. ROGER), PACOU Isabelle (pouvoir à
B. MONNET), PULICE Morgane (pouvoir à V. PICARD)

Secrétaire de séance : LAINE Anthony

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de sommes irrécouvrables présentées par le SGC de Lons-le-Saunier, à inscrire en non-valeurs :

- Budget communal : 8 773.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE l'inscription en non-valeurs de la somme ci-dessus ;

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif chapitre 65-compte 6541 ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 22 septembre 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

